

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre du programme de développement social urbain du quartier du Prainet à Décines Charpieu et en complément des actions d'aménagement, il est apparu nécessaire de traiter le problème de l'entretien du quartier de manière globale.

Ainsi, en concertation avec les différents partenaires concernés, a été mis en place un dispositif chargé de l'ensemble de l'entretien des espaces extérieurs.

Ce dispositif a permis de mettre en oeuvre des actions d'insertion, par la création de postes d'insertion économique en liaison étroite avec le dispositif existant dans la commune et plus particulièrement le plan local d'insertion. Son fonctionnement a ainsi permis d'impliquer les habitants du quartier afin de mieux identifier les besoins et de les faire participer à la gestion de leur quartier.

L'objectif est de maintenir une unité, une qualité de l'entretien et une rapidité d'intervention pour réparer d'éventuelles dégradations.

En complément, les partenaires de l'opération envisagent d'élargir en 1999 cette démarche à d'autres actions d'amélioration de la gestion du quartier. Le cas échéant, une proposition de convention de gestion sociale de proximité pourra alors vous être présentée.

La Communauté urbaine a participé à l'opération pour la période allant du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1997.

Aujourd'hui, elle est sollicitée par la commune de Décines Charpieu, maître d'ouvrage, pour y participer au titre des années 1998 et 1999.

Le coût global de l'opération, évalué à 2 200 000 F TTC, serait financé de la façon suivante :

- Communauté urbaine	330 000 F
- OPAC du Rhône	176 000 F
- SA Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes	66 000 F
- SA Villeurbanaise d'HLM	264 000 F
- commune de Décines Charpieu	1 364 000 F

- total	2 200 000 F TTC

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le versement d'une participation de 330 000 F nets de taxes à la commune de Décines Charpieu pour l'entretien des espaces extérieurs du quartier du Prainet au titre des années 1998 et 1999.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation afférente.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 657 140 - fonction 66 - opération 0048.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,